



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 57 - Soutien à l'Association «Le Refuge»

Soutien à l'Association «Le Refuge»

Rapporteur : M. VAN HELLE, Conseiller Municipal Délégué

I - Contexte

L'Association «Le Refuge» accompagne les jeunes adultes ayant été exclus de leur famille en raison de leur orientation sexuelle. Depuis 2015, le Doubs compte une nouvelle délégation, localisée à Besançon.

L'objectif de l'Association, reconnue d'utilité publique depuis 2011, est de permettre de développer leur autonomie et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle en se reconstruisant et en se projetant dans l'avenir grâce à un accompagnement global personnalisé et un hébergement de stabilisation.

Depuis sa création, les appels reçus par le Refuge n'ont pas cessé d'augmenter (35 % à 40 % de progression chaque année).

Le taux de suicide chez les jeunes homosexuels et transgenres est 7 fois plus élevé que la moyenne de cette même tranche d'âge, reflétant une vraie difficulté, encore aujourd'hui, à vivre sa «différence», ainsi qu'à trouver un lieu d'écoute et de soutien.

II - Objectifs

La délégation départementale du Doubs a été créée en janvier 2015 et offre un logement pour l'accueil de 3 jeunes depuis avril 2016. Depuis cette date, 9 jeunes ont été reçus. La délégation du Doubs fonctionne grâce à l'investissement de ses bénévoles, à leur présence et aux animations mises en place. La délégation du Doubs bénéficie de l'investissement d'une vingtaine de bénévoles dont 2 assistants sociaux et 2 psychologues.

Actuellement, l'Association dispose d'un appartement relais meublé, pour 3 personnes, à Besançon et de locaux d'accueil de jour pour une permanence de 2 heures par semaine.

Après un an et demi de fonctionnement, l'Association souhaite pouvoir répondre aux demandes de plus en plus importantes d'écoute et d'accueil, qu'il s'agisse aussi bien de demandes émanant de jeunes de la Ville de Besançon ou du département, ou des jeunes hébergés.

Ses objectifs sont :

- d'organiser des entretiens individuels confidentiels, avec le psychologue, le référent de l'association...
- de communiquer pour permettre aux jeunes en difficultés d'identifier le Refuge à Besançon et de trouver ainsi l'aide et le soutien dont ils ont besoin.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association «Le Refuge». En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.020/6574. 007029 CS 10068 de la Mission Lutte contre les Discriminations.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Association «Le Refuge» pour le soutien à l'action de sa délégation du Doubs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 JUIL. 2017



Contrôle de légalité